



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EFX

Date de la révision: 19 mai 2011

Remplace: 16 juin 2009

Section 1 • Identification du produit et du fabricant

Nom du produit: LPS® EFX

Numéro(s) de pièce: 01820 (aérosol), 01801, 01805, 01855, C01820 (aérosol), C01801, C01805, C01855

Nom chimique: Mélange d'heptane, d'acétone et de propan-2-ol

Utilisation du produit: Un dégraissant à base de solvant conçu pour enlever ou dissoudre graisse, saoullure, huile et autres contaminants à base d'hydrocarbures d'une variété de substrats incluant les pièces métalliques automobiles et diverses.

Coordonnées du fabricant: LPS Laboratories, 4647 Hugh Howell Road, Tucker, GA, ÉUA 30084
TÉL: Canada & États-Unis: 1 800 241-8334
À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8800
FAX: Canada & États-Unis: 1 800 543-1563
À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8899

Numéro de téléphone en cas d'urgence: Chemtrec: Canada & États-Unis: 1 800 424-9300
À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 703 527-3887

Site web: <http://www.lpslabs.com>

Section 2 • Identification des dangers

Cette matière est considérée comme dangereuse selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Ce produit a été classé conformément aux critères de risques définis dans les règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient tous les renseignements exigés par les règlements sur les produits contrôlés.

Aperçu en cas d'urgence:

Aérosol: DANGER: Extrêmement inflammable. Irritant pour les yeux. Vapeurs nocives. Contenu sous pression. Nocif ou fatal si avalé. Ne pas utiliser sur un équipement sous tension.

Vrac: DANGER: Extrêmement inflammable. Irritant pour les yeux. Vapeurs nocives. Nocif ou fatal si avalé.

Mode(s) de pénétration primaire: Contact cutané et oculaire. Inhalation

Effets aigus potentiels sur la santé:

Yeux: Irritant pour les yeux.

Peau: Une exposition répétitive peut causer un dessèchement ou un craquement de la peau.

Inhalation: Une inhalation excessive des vapeurs peut causer; irritation de la trachée respiratoire, nausée, étourdissement et mal de tête.

Ingestion: Ce produit possède une toxicité orale aiguë faible, cependant, l'ingestion d'une quantité importante peut causer; nausée, vomissement et irritation gastro-intestinale. Peut causer des lésions si aspiré dans les poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé:

Effets carcinogènes: NTP: Non IARC: Non OSHA: Non ACGIH: Non

Effets mutagènes: Aucun

Effets tératogènes: Aucun

Organes visés: Les yeux, la peau et les membranes muqueuses

Conditions médicales aggravées par l'exposition:

Les personnes avec des maladies préexistantes du système nerveux central (SNC), conditions neurologiques, maladies cutanées, maladies respiratoires chroniques ou avec un fonctionnement affaibli des reins ou du foie devraient éviter l'exposition.

Effets et symptômes:

Démangeaisons des yeux. Un contact répétitif ou prolongé avec la peau peut causer; rougeur, irritation et desquamation de la peau (dermatite). La respiration de fortes concentrations de vapeurs peut causer maux de tête, stupeur, irritation de la gorge et des yeux et effets sur les reins.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EFX

Date de la révision: 19 mai 2011

Remplace: 16 juin 2009

Section 3 • Composition / Information sur les composants

Composante	No. CAS	Pourcentage massique
Heptane	142-82-5	70 - 90%
Acétone	67-64-1	8 - 12%
Propane-2-ol	67-63-0	8 - 12%
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	2 - 4%

Section 4 • Mesures de premiers soins

- Contact oculaire:** Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Si une irritation ou des rougeurs se manifestent, rincer les yeux sous un léger courant d'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières séparées pour assurer une irrigation complète des yeux et des paupières. Ne pas utiliser d'onguent pour les yeux. Recourir immédiatement à du secours médical.
- Contact cutané:** Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Bien nettoyer la zone affectée avec de l'eau et un savon doux. Ne pas utiliser d'onguent. Recourir à du secours médical si l'irritation persiste.
- Inhalation:** Déplacer immédiatement la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si le cœur s'est arrêté, commencer immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Si la respiration est difficile, recourir immédiatement à du secours médical.
- Ingestion:** NE PAS faire vomir à moins que la requête soit demandée par le personnel médical. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente. Si un vomissement spontané est sur le point de se produire, placer la tête de la victime sous le niveau de ses genoux. Si la victime est assoupie ou inconsciente, la placer sur son côté gauche avec la tête penchée. Ne pas laisser la victime seule. Obtenir du secours médical immédiatement.
- Notes au médecin:** Ce matériel est un risque d'aspiration. Le danger potentiel due à l'aspiration doit être pris en compte versus la toxicité orale possible (Voir la section 2 - Ingestion) lors de la prise de décision d'induire le vomissement. L'administration de fortes doses de propan-2-ol en combinaison avec d'autres produits chimiques connus comme hépatotoxique a résulté en une toxicité accrue du foie chez les animaux de laboratoire.

Section 5 • Mesures de lutte contre l'incendie

- Produits de combustion:** Monoxyde de carbone et gaz carbonique.
- Danger communs d'incendie:** Ne pas utiliser sur des équipements sous tension. Une chaleur intense causera l'ébullition du produit, les vapeurs résultantes pourrait causer une rupture explosive des contenants fermés.
- Méthodes pour combattre les incendies:** INCENDIE MINEUR: Utiliser une poudre chimique sèche.
INCENDIE MAJEUR: Utiliser du bioxyde de carbone, un voile d'eau, de la fumée ou de la mousse. Refroidir les contenants avec un jet d'eau de façon à prévenir l'accumulation de pression, l'auto ignition et l'explosion.
- Sensibilité à l'impact:** Aucune **Sensibilité à la décharge statique:** Oui
- Vêtements protecteurs en cas d'incendie:** Les pompiers doivent utiliser des équipements complets, y compris des appareils respiratoires autonomes à pression positive conformes aux normes NIOSH pour se protéger des dangers potentiels d'une combustion ou d'une décomposition de produits dangereuses et d'un manque d'oxygène. Évacuer l'endroit et combattre l'incendie à partir d'une distance maximale ou utiliser des supports de boyaux d'incendie téléguidés ou des embouts programmables.
- Remarques spéciales sur les dangers d'explosion:**
Les aérosols peuvent exploser s'ils sont chauffés, répandre l'incendie et détruire le système de sprinklers.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EFX

Date de la révision: 19 mai 2011

Remplace: 16 juin 2009

Section 6 • Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de retenue:	Déversements et fuites mineurs:	Éliminer les sources d'ignition. Absorber avec un matériel inerte et disposer selon les normes applicables.
	Déversements et fuites majeurs:	Éliminer les sources d'ignition. Établir un périmètre de sécurité et contrôler l'accès. Construire une digue loin en avant du déversement liquide pour assurer une collection complète de celui-ci. Ramasser le liquide libre avec des coussins absorbants, du sable ou d'autres matériels absorbants inertes et non-combustible. Placer dans des contenants à rebuts appropriés pour en disposer plus tard.
Procédures de nettoyage:	Ramasser le produit libre et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.	
Procédures d'évacuation:	Ventiler l'endroit de la fuite ou du déversement. Garder éloigner les personnes non-protégées ou inutiles.	
Procédures spéciales:	Éliminer toutes sources d'ignition. Ventiler l'endroit. Porter un équipement de protection personnel pendant le nettoyage.	

Section 7 • Manipulation et entreposage

Manipulation:	NE PAS vaporiser dans ou autour des sources d'ignition. Après avoir manipulé le produit, il faut toujours se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brumes ou les vapeurs de vaporisation.
Entreposage:	Conserver les contenants dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter toutes les sources d'ignition (étincelles ou flammes). Entreposer à une température supérieure à 4.4°C (40°F) et inférieure à 49°C (120°F).

Précautions à prendre lors de la manipulation et de l'entreposage:

Entreposer les aérosols comme des aérosols de niveau 3 (NFPA 30B). Entreposer les liquides vrac comme des liquides de classe 1B selon la NFPA. Entreposer tous les matériaux dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Mettre à la terre et relier les contenants avant de transférer le matériel.

Section 8 • Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Directives lors d'une exposition:

Composante	No. CAS	OSHA TWA-PEL	OSHA STEL	ACGIH-TLV	ACGIH-STEL	NIOSH
Heptane	142-82-5	500 ppm	Non établie	400 ppm	500 ppm	85 ppm TWA
Acétone	67-64-1	1000 ppm	Non établie	500 ppm	750 ppm	250 ppm TWA
Propane-2-ol	67-63-0	400 ppm*	Non établie	200 ppm*	400 ppm*	400 ppm TWA
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	5000 ppm	30000 ppm	5000 ppm	30000 ppm	5000 ppm TWA 30000 ppm STEL

*Recommandation du fournisseur

Mesures de contrôle du procédé:	Fournir une ventilation générale et/ou locale pour maintenir les concentrations de vapeurs dans l'air sous leurs limites d'exposition au travail respectives.
--	---

Équipement de protection personnelle

Protection oculaire:	Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux conformes aux législations appropriées. Une fontaine pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence sont recommandées.
Protection pour les mains:	Normalement, aucune protection pour les mains n'est requise; cependant, si le produit devait être vaporisé pendant une longue période de temps, une vaporisation accidentelle sur la peau pourrait se produire. Si tel est le cas, porter des gants résistants aux produits chimiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fournisseur des gants.
Protection respiratoire:	Une utilisation typique de ce produit dans des conditions normales ne requière pas l'utilisation d'une protection respiratoire. Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables (listé ci-haut), utiliser une protection respiratoire approuvée par NIOSH (i.e. cartouche pour vapeurs organiques).
Considérations générales d'hygiène:	Se laver soigneusement après la manipulation du produit. S'assurer d'avoir un bain oculaire d'urgence disponible.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT
LPS® EFX

Date de la révision: 19 mai 2011

Remplace: 16 juin 2009

Section 9 • Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide	Couleur:	Incolore / blanc eau
Odeur:	Caractéristique	Taux d'évaporation:	1.6 (BuAc = 1)
Description de la solubilité:	< 10% massique	Point éclair:	-6°C (+20°F) - liquide versé
Point d'ébullition (°C):	60.5°C (141°F)	Méthode du point éclair:	Appareil Tagliabue à vase clos
Densité relative (H2O=1):	0.65 - 0.68 @ 20°C	Température de décomposition:	Non établie
Densité de vapeur (air = 1):	~2.8	Température d'auto-ignition:	306°C (583°F)
Pression de vapeur:	Aucune établie	Limites d'inflammabilité (estimées):	INFÉRIEURE: 1.5% SUPÉRIEURE: 9.0%
Règle 1171 PPC:	Aérosol: 30.2 mm Hg @ 20°C Vrac: 32.8 mm Hg @ 20°C	Coefficient de partage (n-Octanol/Eau):	< 1
Contenu en C.O.V.	Aérosol: 86.9%, 696 g/L, 5.8 lb/gal selon CARB/OTC/SCAQMD Règle 102 Vrac: 90.0%, 720 g/L, 6.0 lb/gal selon CARB/OTC/SCAQMD Règle 102	Seuil de l'odorat:	Non établie
Point de fusion:	Non établie	Viscosité:	< 3 cSt @ 25°C
pH	Sans objet	Volatils:	100%
Chaleur de combustion:	Aérosol: > 30 kJ/g Vrac: > 30 kJ/g		

Section 10 • Stabilité et réactivité chimiques

Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter:	Conserver loin des sources d'ignition et de chaleur. Exposition directe aux rayons du soleil pour une période de temps prolongée. Température supérieure à 50°C (122°F).
Incompatibilité:	Extrêmement réactif ou incompatible avec les agents oxydants.
Décomposition dangereuse:	La combustion générera de la fumée, possiblement épaisse et étouffante, conduisant à une visibilité nulle et les produits de combustion contiendront du monoxyde de carbone et du bioxyde de carbone.
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EFX

Date de la révision: 19 mai 2011

Remplace: 16 juin 2009

Section 11 • Information toxicologique

Toxicité aiguë et chronique

A: Information générale sur le produit

Suivant une exposition aux vapeurs, ce matériel peut produire une dépression du système nerveux central. Une forte concentration atmosphérique peut résulter en une irritation des yeux, des narines et de la trachée respiratoire. Cependant, si manipulé avec une bonne procédure d'hygiène industrielle, ce produit ne présentera pas de danger significatif au travail.

B: Analyse des composantes:

Composante	No. CAS	LC-50	LD-50
Heptane	142-82-5	103 g/m ³ / rat / 4 hre	17 g/kg / oral / rat*
			3400 mg/kg / cutanée / lapin*
Acétone	67-64-1	50100 mg/m ³ / rat / 8 hre	5500 mg/kg / oral - rat
			20000 mg/kg / cutanée / lapin
Propane-2-ol	67-63-0	16000 ppm / rat / 4 hre*	5045 mg/kg / oral / rat*
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	470000 ppm / rat / 30 minutes	Non approprié

* Donnée du fournisseur

Section 12 • Information écologiques

Mobilité: Volatil. Peut se faire absorber partiellement par le sol. **Persistance / Dégradabilité:** Partiellement biodégradable

Potentiel bio accumulateur: Aucun potentiel bio accumulateur **Autres effets négatifs:** Aucun connu

Des études écologiques n'ont pas été faites sur ce produit. L'information suivante est disponible pour la/les composante(s) de ce produit.

Écotoxicité

Effets sur les organismes:	Composante	No. CAS	Test	Espèce	Résultats
Toxicité aiguë sur les poissons	Heptane	142-82-5	48-hre EC50	Leuciscus idus melanotus	500 mg/L
			96-hre EC50	Branchiura sowerbyi	2,500,000 µg/L
	Acétone	67-64-1	96-hre EC50	Rasbora heteromorpha	4 µg/L
			11 - 14 hre MATC	Champia parvula	< 14 µg/L
	Propane-2-ol	67-63-0	Seuil de toxicité	Chilomonas paramecium	104 mg/L
Toxicité aiguë sur les Daphnies	Acétone	67-64-1	48-hre EC50	Daphnia pulex	35 µg/L
	Propane-2-ol	67-63-0	24-hre EC50	Daphnia magna	> 10000 mg/L
Inhibition bactériale	Aucune donnée disponible				
Inhibition sur la croissance des algues					
Bio accumulation dans les poissons					

* Donnée du fournisseur

Section 13 • Considérations relatives à l'élimination

Statut des déchets: Les aérosols, si dépressurisés et vidés en laissant moins de 2.54 cm (1 pouce) de liquide, sont classifiés comme déchets non toxiques sous la norme 40 CFR 261.7 (É.U.A.). Si jeté aux déchets dans sa forme reçue, le produit aérosol porte les codes de déchets D001 et D003 (É.U.A.). Si jeté aux déchets dans sa forme de réception, le produit en vrac possède le code de déchets D001 (ÉUA).

Élimination: Les rebuts (déchets) doivent être disposés selon les législations et règles applicables sur le contrôle environnemental.

Note: L'addition de produits chimiques, le traitement de ou l'altération de ce produit de tout façon que ce soit, rend imprécise, incomplète ou inappropriée cette information sur la gestion des déchets. De plus, Les normes provinciales et locales sur la disposition des rebuts peuvent être plus restrictives que les normes et les lois fédérales.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT
LPS® EFX

Date de la révision: 19 mai 2011

Remplace: 16 juin 2009

Section 14 • Informations relatives au transport

Aérosol

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Commodité du consommateur	No. de l'ONU:	Sans objet
	Classification dangereuse:	ORM-D	Nom technique:	Sans objet
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	ORM-D déjà sur la boîte
	Groupe d'emballage:	Sans objet		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1950	Classification ADR:	2
	Groupe d'emballage:	Sans objet	Code de classification:	5F
	Nom et description:	AÉROSOLS, inflammable	No. d'identification dangereuse:	Sans objet
	Étiquetage:	2.1	Nom technique:	Sans objet
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2
	Nom d'expédition:	Aérosols	Risques subsidiaires:	2.1
	Étiquetage:	2	Groupe d'emballage:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	P003, LP02	EmS:	F-D, S-U
	Polluant marin:	Non	Nom technique:	Sans objet
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	Aérosols, inflammable	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	203, Y203 (Qté. Itée.)	Groupe d'emballage:	NA
	Étiquetage:	Gaz inflammable	Nom technique:	S/O

Vrac

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Liquide inflammable, n.a.s.	No. de l'ONU:	1993
	Classification dangereuse:	3	Nom technique:	Heptanes, acétone
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	Liquide inflammable
	Groupe d'emballage:	II		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1993	Classification ADR:	3
	Groupe d'emballage:	II	Code de classification:	F1
	Nom et description:	Liquide inflammable, n.o.s.	No. d'identification dangereuse:	33
	Étiquetage:	3	Nom technique:	Heptanes, acétone
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable n.o.s.	Risques subsidiaires:	Sans objet
	Étiquetage:	3	Groupe d'emballage:	II
	Instructions d'emballage:	P001, LP01	EmS:	F-E, S-E
IATA - ICAO:	Polluant marin:	Non	Nom technique:	Heptanes, acétone
	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable, n.o.s.	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	Y341 (Qté. Itée.), 353, 364 CAO	Groupe d'emballage:	II
Étiquetage:	Liquide inflammable	Nom technique:	Heptanes, acétone	

*Note: Pour expédition par avion seulement
Les contenants de 18.93 litres (5 gallons) doivent être expédiés "CARGO AIRCRAFT ONLY" (CAO).
Les barils de 208 litres (55 gallon) NE PEUVENT PAS être expédiés par avion.

L'information sur le transport ci-haut est sujet à changement et doit être vérifiée avant l'expédition du matériel. Il est la responsabilité de quiconque offrant des matériaux dangereux pour expédition de s'assurer de la conformité avec toutes les normes applicables.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT
LPS® EFX

Date de la révision: 19 mai 2011

Remplace: 16 juin 2009

Section 15 • Information réglementaire

Normes fédérales américaines:

No. de rebus dangereux selon RCRA: D001, D003 (aérosols seulement)

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (CERCLA):
Acétone 67-64-1 5000 lbs

Toxic Substances Control Act (TSCA):
Toutes les composantes de ce produit sont inventoriées sur la liste de TSCA et/ou en sont exemptes.

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Hazard Categories:
Relâchement soudain de la pression (aérosol seulement), danger d'incendie, danger (aigu) immédiat pour la santé, danger (chronique) à retardement pour la santé.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) sujet(s) au demande de rapport selon SARA Section 313 (40 CFR 372):
Aucune composante individuelle de la section 313 n'est présente à un niveau de 1% ou plus.

Polluant dangereux pour l'air (HAPs) section 112: Aucun

Règlementations d'états américains:

Californie: Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues par l'état de la Californie comme causant le cancer, des déformations à la naissance ou endommageant le système reproductif.

Californie et états OTC (Ozone Transport) Ce produit est pour une utilisation en usine seulement - pas pour la vente au détail.

Le droit de savoir du New Jersey:
Aérosol: n-Heptane 142-82-5 ● Acétone 67-64-1 ● Propan-2-ol 67-63-0 ● Bioxyde de carbone 124-38-9
Bulk: n-Heptane 142-82-5 ● Acétone 67-64-1 ● Propan-2-ol 67-63-0

Règlementations internationales

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE):
Toutes les composantes de ce produit sont incluses sur la liste intérieure des substances (LIS).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada:
Ce produit a été classifié selon les critères de dangers des réglementations sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient toute l'information requise par les réglementations sur les produits contrôlés.

Classification du SIMDUT:
Aérosol: Classe A, Classe B5, Classe D2B

Classification du SIMDUT:
Vrac: Classe B3, Classe D2B

Autres réglementations:

Ingrédients listés sous le protocole de Montréal:	Aucun
Ingrédients listés sous la convention de Stockholm:	Aucun
Ingrédients listés sous la convention de Rotterdam:	Aucun
Conforme à la norme RoSH:	Oui

Section 16 • Autres informations

No. de fiche du SIMDUT: 31820 Nom du responsable pour la Préparation de la fiche du SIMDUT: Elena Badiuzzi Directeur à la conformité Téléphone: +1 770 243-8800	HMIS 1996	HMIS III	NFPA Inflammabilité Réactivité Spécial
	Santé: 1	Santé: [/] 1	
Inflammabilité: 3		Dangers physiques aérosol: 2 Dangers physiques vrac: 0	
Réactivité: 0			

Note au lecteur:

Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur susnommé ni ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou de l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de l'adaptabilité de quelque matière que ce soit incombe totalement à l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que seuls ces risques existent.

Elena Badiuzzi, Directeur à la conformité
LPS Laboratories, une filiale d'Illinois Tool Works